

# SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

REGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUE PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001  
TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE PAR LES TEXTES SUBSEQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGREMENT DU CMF N° 12-2005 DU 18 MAI 2005

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 - TUNIS

## Révision de la commission de gestion, ajout d'un nouveau distributeur et autres modifications

### Révision de la commission de gestion

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé de réviser la commission de gestion, payée par la SICAV en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la ramenant de **0,50% TTC** à **0,35% TTC** de l'actif net l'an.

### Ajout d'un nouveau distributeur

La BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, a obtenu l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse BIATCAPITAL en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV.

En conséquence, la distribution des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE sera assurée, à partir du **Jedi 16 janvier 2014** par :

- Les points de vente de la BIAT
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

### Instauration d'une commission de distribution

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de distribution de **0,15% TTC** de l'actif net l'an, en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Jeudi 16 janvier 2014**.

### Changement des orientations de placement

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 26 novembre 2013, a décidé de changer les orientations de placement de la SICAV, comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>SICAV PTRIMOINE OBLIGATAIRE est une SICAV obligataire, son portefeuille sera composé de valeurs mobilières à revenus fixes (titres de créances émis ou garantis par l'Etat ou par des collectivités locales, titres de créances émis par appel public à l'épargne ayant fait l'objet d'une notation ou garantis par l'Etat ou par les banques) ainsi que d'instruments monétaires, à concurrence des proportions suivantes :</p> <p>1) Dans une proportion d'au moins 50% de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne.</li><li>&gt; Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;</li></ul> <p>2) Dans une proportion n'excédant pas 30% de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;</li><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.</li></ul> <p>La proportion de 20% restante est constituée de liquidités et de quasi-liquidités.</p>	<p>La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son Conseil d'Administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;</li><li>&gt; Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.</li></ul></li><li>▪ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat ;</li><li>&gt; Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.</li></ul></li><li>▪ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres OPCVM Obligataires.</li><li>▪ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.</li></ul>

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Jeudi 16 janvier 2014**.

### Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 26 Novembre 2013, a décidé de désigner Monsieur M'hamad BRAHAM en tant que membre du Comité d'Investissement de la SICAV et ce, en remplacement de Madame Jihène ABDELKEFI.

Le Comité d'Investissement de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE sera, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M <sup>r</sup> Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Mourad LADJIMI	Directeur Général de la BIATCAPITAL
M <sup>r</sup> Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable de la Direction Développement (BIAT)
M <sup>r</sup> M'hamad BRAHAM	Gestionnaire de la SICAV chez la BIAT ASSET MANAGEMENT

### Instauration d'une commission de courtage

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de courtage au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Jeudi 16 janvier 2014**.

### Modification de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs assimilées

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote constituant une moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prospectus de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE mis à jour sous le numéro 06-536/A001 en date du 7 janvier 2014 ainsi que les statuts de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV, sise au 70-72, avenue Habib BOURGUIBA - 1000 -

Tunis, du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.